

# LA DATE DE RÈGLEMENT PERSONNALISÉE<sup>(1)</sup>

Vous pourrez mieux suivre et anticiper votre budget énergie



## Le service



Avec la date de règlement personnalisée, vous choisissez d'être prélevé chaque mois à date fixe.

Ce service est disponible si vous êtes mensualisé.

## Les avantages



**Un service payant** : 2,60€ HT seulement par an.



**Une gestion de budget facilitée** : avec un prélèvement à date fixe.

## LES MODALITÉS PRATIQUES

la DRP comment ça marche ?

### **Vous choisissez vous-même la date fixe de votre prélèvement**

> sur simple appel téléphonique auprès de nos conseillers au 0 969 32 33 00 (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00).

(1) Service soumis au prélèvement automatique.